

Règlement complet Opération
« Jeu Grand week-end à – Travel affinity »

Article 1 – Société organisatrice :

La société MOBIZ, société à responsabilité limitée au capital de 37 500 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 448 069 534, dont les locaux se situent 49 bis rue de Lourmel 75015 Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise au nom et pour le compte de la société Hachette Livre -Département Tourisme- société anonyme au capital de 6 260 976 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 602 060 147, située au 43 Quai de Grenelle 75905 Paris, du 04 mai 2011 au 04 juin 2011 inclus, un jeu intitulé :

« Jeu un Grand week-end à : Travel affinity »

Article 2 – Conditions générales :

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, Belgique et Suisse à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices, de leur famille et de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du jeu.

Les participants attestent que les informations saisies dans le formulaire d'inscription rempli lors de l'adhésion valent preuve de leur identité et ont été fournies de bonne foi.

La participation à ce jeu est strictement nominative.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse mail).

Il est entendu qu'un joueur est défini comme une personne physique majeure unique : toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

Le jeu est à vocation essentiellement ludique. Pour permettre à tout joueur d'avoir une chance de gagner, la participation au jeu implique une attitude loyale, des propos corrects, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs.

La validation des participations fera l'objet d'une modération *a priori* par un Community Manager et un Chef de projet de l'Agence Mobiz. Cette modération a pour but de vérifier que les informations saisies par le participant dans sa fiche profil ne sont pas contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et ne présentent pas sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche et tout acte qualifié de crime ou délit, ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse, ou à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques.

Toute réponse au quizz « *Quel est mon profil voyageur ?* » comportant des propos de ce type entraînera le refus de la participation au jeu, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas saisi correctement les coordonnées permettant de l'identifier et de lui faire parvenir ses lots ou s'il est avéré que le même joueur s'est inscrit sous différentes identités.

Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre, par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées ou de tentative de fraude.

L'organisateur informe les joueurs qu'il a mis en place tous les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

Article 3 – Conditions de participation :

Mécanisme du jeu Travel Affinity :

Le jeu se compose de :

- la détermination par le participant de son profil « *voyageur* »,
- d'une question relative au partenaire *lastminute.com* posée au participant
- d'un tirage au sort.

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre sur le site www.ungrandweekenda.fr et de posséder une adresse e-mail valide. Le participant doit remplir dans un premier temps un formulaire d'inscription en renseignant obligatoirement les champs suivants : nom, prénom, pseudonyme, mot de passe et adresse e-mail.

Toute inscription dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes, ne sera pas prise en compte. Les participants ne pourront, dans ce cas, prétendre, à aucune dotation.

Ensuite, le joueur va déterminer son profil « *voyageur* » en répondant à 6 questions (3 questions fermées et 3 questions ouvertes). Les informations saisies par les participants pour répondre aux questions « *Quel est mon profil de voyageur ?* » doivent être exclusivement relatives au voyage.

Les 3 questions fermées permettront de dégager un profil « *voyageur* » : soit *branché, hyperactif, gastronome, romantique, culture addict* ou *aventurier*.

Le participant devra en outre répondre à une question relative au partenaire *lastminute.com*.

Pour pouvoir participer au tirage au sort, le joueur doit répondre correctement à la question relative au partenaire *lastminute.com*.

En cas de réponse correcte fournie à la question relative au partenaire *lastminute.com*, le joueur recevra un mail l'informant de sa participation au tirage au sort.

Les tirages au sort seront effectués le 15 juin 2011 sous le contrôle de la SCP Simonin, Le Marec et Guerrier, Huissiers de justice associés, située 54 rue Taitbout, 75009 Paris afin de déterminer les gagnants parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu aux questions.

Les gagnants seront contactés par un mail nominatif. Seront également tirés au sort des suppléants éventuels, pour le cas où il s'avérerait, après vérification, que les gagnants au tirage au sort n'avaient pas la qualité pour participer, avaient fait une fausse déclaration, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le prix à une autre personne. Les gagnants de chaque profil (*branchés,*

hyperactifs, gastronomes, romantiques, culture addicts et aventuriers) partiront ensemble à Londres, le week-end du 24 et 25 septembre 2011, et gagneront chacun un guide *Un Grand Week-end à Londres*.

La responsabilité des organisateurs ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

Article 4 – Dotations mises en jeu :

Un premier tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants de chacun des profils afin de déterminer les 6 grands gagnants du jeu. Les dotations pour ces 6 gagnants sont :

- 1 week-end pour 1 personne les 24 et 25 septembre 2011 offerts par *lastminute.com* comprenant : le transport en *Eurostar* au départ de Paris + 1 nuit dans un hôtel 4 étoiles au centre de Londres (petit déjeuner compris). Les départs sont prévus le samedi matin et les retours le dimanche soir. Ce lot a une valeur commerciale unitaire de : 325 € TTC, soit une valeur commerciale totale de 1950 € TTC pour les 6 voyages.
- 1 guide *Grand week à Londres* d'une valeur commerciale unitaire de 10,75 € TTC, soit une valeur commerciale totale de 64,50 € TTC pour les 6 lots.

Un second tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants de tous les profils confondus afin de déterminer les 54 gagnants suivants. Les dotations, pour chacun de ces gagnants, sont :

- 1 guide *Grand week-end à Londres* d'une valeur commerciale unitaire de 10,75 € TTC, soit une valeur commerciale totale de 580,50 € TTC pour les 54 guides.

Il est expressément entendu que les profils des candidats ayant remporté un séjour à Londres ne feront pas partie du second tirage au sort.

Les valeurs des lots indiquées correspondent aux prix publics TTC couramment pratiqués à la date de rédaction du présent règlement, elles sont données à titre de simples indications et sont susceptibles de variation.

Tout les frais non mentionnés (par exemple : les frais de transports et/ou d'hébergement jusqu'à Paris pour la dotation du week end à Londres, les transports, repas et/ou activités sur place, assurances personnelles, rapatriement et bagages que les gagnants estimeraient opportuns ou utiles de souscrire ...) restent à la charge exclusive des gagnants.

Les gagnants recevant un voyage pour dotation devront être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité afin de pouvoir bénéficier de leur lot.

Les voyages sont offerts et organisés par *lastminute.com*. Tout litige entre un gagnant et *lastminute.com* devra être réglé directement avec *lastminute.com*. Les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas voir leurs responsabilités mises en cause du fait d'éventuels litiges survenant entre *lastminute.com* et les gagnants du jeu...

Article 5 – Information des gagnants et envoi des lots :

Les 6 gagnants ayant remporté un séjour à Londres recevront un e-mail les informant de leur gain le 17 juin 2011 au plus tard.

Ils devront communiquer avant le 30 juin 2011 leurs coordonnées postales et téléphoniques à Hachette Tourisme.

La modification ou le report de la date du week end est impossible. Toute annulation pour raison médicale devra être dûment justifiée.

Il est expressément convenu que les différences de valeur pouvant exister entre les valeurs commerciales indicatives fournies par le présent règlement pour chaque lot et les valeurs des lots à la date de leurs réservations ne seront pas remboursées. De même, si la valeur réelle des lots venait à augmenter, les joueurs n'auraient pas à leur charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

Les gagnants ayant remporté un guide de la collection « *Un grand-week à* » seront contactés via un e-mail les informant de leur gain et leur demandant leurs coordonnées postales. Les guides seront envoyés par voie postale dans un délai d'un mois à compter de la réception des coordonnées.

Il est expressément convenu qu'au cas où les coordonnées postales et/ou téléphoniques fournies par les gagnants aux fins de la réception de leur lot étaient incomplètes illisibles ou incorrectes, ces derniers seraient privés de leur lot et cela sans que la responsabilité des organisateurs puisse être mise en cause.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné, sauf pour répondre aux demandes de règlement complet.

Article 6 - Litiges et responsabilités :

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de cesser, interrompre ou prolonger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigent sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur commerciale similaire ou supérieure.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables notamment si les données relatives à l'inscription d'un candidat ne leur parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs des organisateurs pour une raison quelconque etc) ou leur

arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

L'utilisation de procédés permettant de participer au jeu de façon mécanique est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive du participant.

Les organisateurs pourront annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

D'une manière générale, les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir à l'occasion de la jouissance des lots attribués.

Les sociétés organisatrices se dégagent de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

Toute réclamation doit être faite par écrit aux sociétés organisatrices, dans un délai de trente jours après proclamation des résultats. Aucune réclamation ne sera acceptée, passé ce délai.

Hachette Tourisme – Jeu « *Un grand week-end à - Travel Affinity* »
43 quai de Grenelle
75015 Paris

Tout différent né à l'occasion de ce jeu-concours sera soumis au Tribunal compétent de Paris.

Article 7 - Règlement :

Le règlement complet du jeu est déposé par l'Agence *Mobiz* auprès de la SCP Simonin, Le Marec et Guerrier, Huissiers de justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 Paris, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement du jeu.

La participation à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement. Les candidats reconnaissent expressément avoir accepté, sans aucune réserve, le présent règlement en « cliquant » sur la touche « valider » située au bas de l'écran au moment de leur inscription. A compter de cette validation, aucune contestation s'y rapportant ne sera admise. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront déposés auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier.

Article 8 - Disponibilité du règlement :

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement du jeu est disponible à l'adresse URL suivante : www.ungrandweekenda.fr.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante avant la clôture du concours (le cachet de la poste faisant foi) :

Hachette Tourisme – Jeu « *Un grand week-end à - Travel Affinity* »
43 quai de Grenelle
75015 Paris

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur la base du tarif postal en vigueur pour l'acheminement à vitesse réduite (base : 20g).

En cas de différence entre la version du règlement déposé chez l'huissier et la version accessible en ligne, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi au regard des informations divulguées sur le site Internet et en contradiction avec le présent règlement.

Article 9 - Droits de propriété littéraire et artistique :

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'imitation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites et feront l'objet de poursuites judiciaires devant les juridictions compétentes.

Les marques citées sont des marques enregistrées.

Article 10 - Remboursement:

Les frais de connexion électronique seront remboursés, sur la base forfaitaire de 0,26 € TTC, sur simple demande écrite indiquant, pour permettre toute vérification :

- les noms, prénoms et adresse postale du participant,
- l'heure et la date de connexion

La demande devra être accompagnée :

- d'un RIP ou d'un RIB
- de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique, quel que soit le support utilisé pour participer,

La demande devra être envoyée à l'adresse suivante :

Hachette Tourisme – Jeu « *Un grand week-end à - Travel Affinity* »
43 quai de Grenelle
75015 Paris

Il ne sera remboursé qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale).

Les frais d'affranchissement seront également remboursés au tarif postal lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite. Les correspondances présentant une anomalie (incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies) ne pourront être prises en compte.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage en général et que le fait pour le participant de se connecter pour participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours réel supplémentaire.

Les demandes ci-dessus s'effectueront pendant la période du jeu, à savoir du 04/05/2011 au 04/06/2011 inclus (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, celles-ci ne seront pas prises en compte. Ne seront traitées que les demandes effectuées par courrier.

Article 12 – Autorisations :

Les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à publier leurs noms, prénoms, villes de résidence ainsi que la liste des lots gagnés dans toute campagne promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque rémunération, d'un droit ou d'un avantage autre que la remise du lot.

Cette autorisation entraîne la renonciation de la part des gagnants, à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de leurs noms.

La présente autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 1 an à partir de l'annonce des résultats du concours et pourront être renouvelées par la suite.

Article 11 - Informatique et Libertés :

La participation au concours donne lieu à l'établissement d'un fichier automatisé à des fins promotionnelles ou publicitaires.

Les données personnelles des participants recueillies par les organisateurs de ce jeu sont destinées à la Société Hachette Livre, Département Tourisme, et à son partenaire *Lastminute.com*.

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des informations le concernant. Chaque participant peut exercer ces droits ou s'opposer à ce que lesdites données soient cédées à des tiers ou exploitées hors Union Européenne en écrivant à Hachette Livre, 43, quai de Grenelle 75905 Paris Cedex 15.